Nations Unies E/CN.7/2021/7

Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Soixante-quatrième session
Vienne, 12-16 avril 2021
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
Recommandations des organes subsidiaires de la Commission

Mesures prises par les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Une session extraordinaire des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants, organisée depuis le siège de la Commission à Vienne, s'est tenue en ligne les 1er et 2 octobre 2020.

2. Considérant que la situation relative à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les différentes régions du monde était difficile à prévoir et qu'il était compliqué de tenir des réunions en présentiel, la Commission était convenue en mai 2020, par procédure d'approbation tacite, d'organiser une session extraordinaire virtuelle de ses organes subsidiaires en 2020, dans un format réduit, et de tenir les prochaines réunions ordinaires en 2021.

3. Cinq cent vingt-deux participantes et participants de 78 pays ont assisté à cette session extraordinaire en ligne.

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

4. La session a commencé par une séance commune destinée aux participantes et participants de toutes les régions, sur le thème « Situation actuelle pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue compte tenu de la maladie à coronavirus (COVID-19) ». Ensuite, chacun des organes subsidiaires a tenu un débat interactif consacré aux incidences de la COVID-19 sur la situation régionale en matière de drogue du point de vue de la détection et de la répression. La session s'est terminée par une séance de clôture commune. Des services d'interprétation ont été assurés pour toutes les séances, dans les langues de travail de chaque organe, au moyen d'une plateforme d'interprétation à distance.

* E/CN.7/2021/1.

V.20-06406 (F) 261120 271120

Merci de recycler

5. La 1re séance, à savoir la séance d'ouverture de la session extraordinaire, s'est tenue le 1er octobre 2020 de 11 heures à 13 heures. Destinée aux participantes et participants de toutes les régions, elle a été présidée par la Première Vice-Présidente de la Commission des stupéfiants, qui a prononcé une allocution d'ouverture. La Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) y a fait une déclaration.

6. La Secrétaire de la Commission des stupéfiants a fait une déclaration sur le programme de travail de la session extraordinaire.

7. À la 1re séance, le 1er octobre 2020, l'ordre du jour provisoire annoté de la session, publié sous la cote UNODC/CND/ES/2020/1, a été adopté.

III. Situation actuelle pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue compte tenu de la maladie à coronavirus (COVID-19)

8. Après l'ouverture de la réunion, un débat a eu lieu sur le thème « Situation actuelle pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue compte tenu de la maladie à coronavirus (COVID-19) », au titre du point 2 de l'ordre du jour. En guise d'introduction, des exposés ont été présentés par la Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC, une administratrice de programme de la Section scientifique et du laboratoire de l'ONUDC, le Chef de la Section de la lutte contre la cybercriminalité et le blanchiment d'argent et la Chef de la Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation de l'ONUDC. Des déclarations ont été faites par les représentants du Kenya, de l'Afrique du Sud, des Philippines, des Émirats arabes unis, de Bahreïn, de l'Argentine, de la République islamique d'Iran, du Botswana, de l'Espagne et du Pakistan. Le représentant du Kenya a réitéré l'offre de son Gouvernement d'accueillir la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, en 2021.

IV. Réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants

A. Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

9. La 2e séance de la session extraordinaire s'est tenue le 1er octobre 2020 de 15 heures à 17 heures. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, était présidée par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, lequel a fait des observations liminaires.

10. Les représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, du Honduras, de l'Italie, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, du Portugal, de la République dominicaine, de la Turquie, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de Curaçao, membre associé, y ont participé. Les observateurs de la Fédération de Russie et de la Suisse y ont également participé. L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) était aussi représentée par une observatrice.

11. Après l'ouverture de la séance, un débat interactif a eu lieu entre les experts de la région au titre du point 3 a) ii) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des répercussions de la COVID-19 sur la situation régionale en matière de drogues du point de vue de la détection et de la répression ». Il a été animé par le Chef de la

Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC et une administratrice de programme de l'ONUDC chargée des questions de détection et de répression. Des exposés avaient été préparés à cette occasion par les experts du Mexique et du Pérou et par le Bureau de pays de l'ONUDC dans l'État plurinational de Bolivie.

12. Pour l'examen de ce point, les participantes et participants étaient saisis du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2020/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/30/3), ainsi que de la note de recherche de l'ONUDC sur la COVID-19 et la filière drogue, intitulée « COVID-19 and the drug supply chain: from production and trafficking to use ». La documentation et les exposés, mais aussi des informations supplémentaires, dont les rapports de pays présentés par les membres de la Réunion, ont été mis à la disposition des participantes et participants sur un site Web sécurisé conçu à cette fin.

B. Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique

13. La 3e séance de la session extraordinaire s'est tenue le 2 octobre 2020 de 8 heures à 10 heures. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, était présidée par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, lequel a fait des observations liminaires.

14. Les représentants de l'Afghanistan, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Azerbaïdjan, du Brunei Darussalam, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Malaisie, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, du Tadjikistan, de la Thaïlande, de la Turquie et du Viet Nam, ainsi que les représentants de Hong Kong (Chine) et de Macao (Chine), membres associés, y ont participé. Les observateurs du Canada, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas et du Qatar y ont également participé. INTERPOL était aussi représentée par une observatrice.

15. Après l'ouverture de la séance, un débat interactif a eu lieu entre les participantes et participants de la région au titre du point 3 b) ii) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des répercussions de la COVID-19 sur la situation régionale en matière de drogues du point de vue de la détection et de la répression ». Il a été animé par le Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC et une administratrice de programme de l'ONUDC chargée des questions de détection et de répression. Des exposés avaient été préparés à cette occasion par les experts de la Chine, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Pakistan et du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

16. Pour l'examen de ce point, les participantes et participants étaient saisis du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2020/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue (UNODC/HONLAP/44/3), ainsi que de la note de recherche de l'ONUDC sur la COVID-19 et la filière drogue, intitulée « COVID-19 and the drug supply chain: from production and trafficking to use ». La documentation et les exposés, mais aussi des informations supplémentaires, dont les rapports de pays présentés par les membres de la Réunion, ont été mis à la disposition des participantes et participants sur un site Web sécurisé conçu à cette fin.

C. Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient

17. La 4e séance de la session extraordinaire s'est tenue le 2 octobre 2020 de 11 heures à 13 heures. La Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient était présidée par la Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, laquelle a fait des observations liminaires.

18. Les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Liban, du Qatar, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Turquie y ont participé, ainsi que les observateurs de l'Arménie, du Canada, des États-Unis et de la Fédération de Russie. Le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale (CARICC) était également représenté par un observateur.

19. Après l'ouverture de la séance, un débat interactif a eu lieu entre les participantes et participants de la région au titre du point 3 c) ii) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des répercussions de la COVID-19 sur la situation régionale en matière de drogues du point de vue de la détection et de la répression ». Il a été animé par le Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC et une administratrice de programme de l'ONUDC chargée des questions de détection et de répression. Des exposés avaient été préparés à cette occasion par les experts de l'Afghanistan et du CARICC.

20. Pour l'examen de ce point, les participantes et participants étaient saisis du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2020/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/SUBCOM/55/3), ainsi que de la note de recherche de l'ONUDC sur la COVID-19 et la filière drogue, intitulée « COVID-19 and the drug supply chain: from production and trafficking to use ». La documentation et les exposés, mais aussi des informations supplémentaires, dont les rapports de pays présentés par les membres de la Sous-Commission, ont été mis à la disposition des participantes et participants sur un site Web sécurisé conçu à cette fin.

D. Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

21. La 5e séance de la session extraordinaire s'est tenue le 2 octobre 2020 de 15 heures à 17 heures. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, était présidée par le Directeur général de l'Autorité nationale de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues du Kenya, lequel a fait des observations liminaires.

22. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Burkina Faso, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, de la Libye, du Malawi, du Maroc, de Maurice, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, du Togo et de la Tunisie y ont participé, ainsi que les observateurs du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la Suisse et du Yémen. INTERPOL était aussi représentée par une observatrice.

23. Après l'ouverture de la séance, un débat interactif a eu lieu entre les participantes et participants de la région au titre du point 3 d) ii) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des répercussions de la COVID-19 sur la situation régionale en matière de drogues du point de vue de la détection et de la répression ». Il a été animé par le Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDC et une administratrice de programme de l'ONUDC chargée des questions de détection et de répression. Des exposés avaient été préparés à cette occasion par les experts du Kenya et de la

Gambie, ainsi que par le Bureau de programme de l'ONUDC en Tunisie, le Bureau de pays de l'ONUDC au Nigéria et le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

24. Pour l'examen de ce point, les participantes et participants étaient saisis du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2020/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue (UNODC/HONLAF/30/3), ainsi que de la note de recherche de l'ONUDC sur la COVID-19 et la filière drogue, intitulée « COVID-19 and the drug supply chain: from production and trafficking to use ». La documentation et les exposés, mais aussi des informations supplémentaires, dont les rapports de pays présentés par les membres de la Réunion, ont été mis à la disposition des participantes et participants sur un site Web sécurisé conçu à cette fin.

V. Clôture de la session

25. La 6e et dernière séance de la session extraordinaire s'est tenue le 2 octobre 2020 de 17 heures à 17 h 45. Cette séance destinée aux participantes et participants de toutes les régions a été présidée par la Première Vice-Présidente de la Commission des stupéfiants, qui a fait des observations finales.